

1. A la charge de l'association organisatrice déléguée

Pistes

Dressage :

- Carré de dressage de 80*40, délimitée, encadrée par une lisse de dressage avec lettres (pas de cordes ou ficelles)
- Sol plat, entretenu et adapté par tout temps
- Jugement des reprises dans une cabine ou sous une tente, positionnée en C et surélevée

Maniabilité :

- Piste de 80*40 avec sortie sur l'extérieur
- Sol plat, entretenu et adapté par tout temps, un léger vallonnement sera accepté
- Le matériel sera conforme au règlement fédéral et les parcours proposés seront conformes aux plans types ou e, cas d'impossibilité s'en rapprocheront le plus possible.

Paddocks :

- Piste d'une surface permettant la détente de deux attelages sans se gêner, délimitée et à proximité des carrières de dressage et de maniabilité.
- Sol plat, entretenu et adapté par tout temps un léger vallonnement sera accepté
- Les quilles pour la détente de la maniabilité seront positionnées conformément au règlement fédéral

Personnel et moyens de terrain

Dressage et maniabilité :

- Un président de jury habilité SHF
- Le ou les juges assesseurs au président de jury de niveau national
- L'épreuve de maniabilité sera jugée par un juge de niveau national
- Un délégué technique qui pourra cumuler cette fonction avec celle de juge ou de chef de piste mais pas de président du jury
- Un chef de piste est désigné sous la responsabilité de l'organisateur et du Président du jury
- Un secrétariat pour l'accueil des concurrents et le suivi administratif du concours, un bureau des calculs. Un chronométrage électronique sur la maniabilité sera apprécié.

- Une secrétaire pour le jury de dressage et une pour le jury de maniabilité et des commissaires pour gérer les paddocks et les entrées des carrières. La présence d'un commissaire au paddock fédéral sera appréciée.
- Des talkies walkies seront mis à la disposition des officiels et des commissaires pour permettre un bon déroulement des épreuves. Ils pourront fonctionner sur des fréquences différentes.
- Des moyens d'entretien des carrières si les surfaces le nécessitent
- Des toilettes pour les officiels de concours, les bénévoles œuvrant sur le concours et les concurrents.

Sécurité :

- La présence d'un poste assistance cavalier conformément au règlement fédéral est souhaitable.

Parking camions et vans :

- Un parking pour les camions et les vans clairement identifié et stabilisé avec alimentation électrique et eau
- L'espace disponible sera adapté au nombre de véhicules accueillis et sera séparé de la zone accueillant le public.

Vétérinaire et maréchal ferrant :

- Un service vétérinaire doit être en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais (Nos de téléphone affichés aux écuries, au paddock, au secrétariat et partout où cela pourra être utile).
- Un maréchal ferrant doit être en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais (Nos de téléphone affichés aux écuries, au paddock, au secrétariat et partout où cela pourra être utile).

Sonorisation :

- La sonorisation de la carrière de maniabilité devra être prévue de manière à permettre au speaker ou au président du jury de présenter les concurrents et d'annoncer le résultat de chaque parcours
- En cas de sonorisation de la piste de dressage celle-ci devra être indépendante

Boxes :

- Afin de permettre la participation de concurrents souhaitant arriver la veille du concours et ou partir le lendemain des boxes et ou une zone pour accueillir des paddocks devront pouvoir être proposés aux concurrents. S'il n'est pas possible que cela soit sur place ils devront être à une distance raisonnable du lieu du concours.
- La gestion des boxes qu'ils soient ou non sur le lieu du concours est entièrement à la charge de l'organisateur.
- En cas de contrôle antidopage un X boxe devra être mise à disposition.

Exposants :

- La gestion sera entièrement assurée par l'organisateur de même que le service photo et ou vidéo

Buvette :

- La gestion sera entièrement assurée par l'organisateur
- La présence d'un service de restauration sera appréciée.

Remise des prix :

- Les plaques, flots, coupes, trophées et cadeaux sont à la charge de l'organisateur.

Affichage et programme :

- Un tableau d'affichage officiel
- Affichage des programmes fournis par la S.H.F. comprenant :
 - Le nom du cheval, sa race, les noms du père, mère et père de mère avec leur race
 - Le nom du meneur avec son niveau de licence
 - Le nom du propriétaire
 - Le nom et le département du naisseur

Transmission des avant-programmes et des résultats :

- L'organisateur dispose obligatoirement d'une adresse pour recevoir et envoyer des courriels
- L'organisateur saisit l'avant-programme du concours au minimum 6 semaines avant la date de clôture.
- L'organisateur publie sur le site FFECOMPET les horaires des épreuves dès la clôture des engagements.
- L'organisateur saisit les résultats dès la fin du concours sur le site FFECOMPET pour validation par la SHF.

2. Aspects juridiques et financiers

- L'association organisatrice a la responsabilité juridique, technique et logistique vis à vis des tiers et de la S.H.F.
- Elle doit se conformer aux recommandations du présent cahier des charges des concours labellisés SHF
- Elle souscrit une police d'assurance en responsabilité civile la couvrant pour l'organisation des épreuves d'élevage
- Les dotations sont financées par la SHF
- Part organisateur perçue sur les engagements : F1 et F2 : 13 euros ; Q1 : 14 euros ; Q2 : 18,50 euros
- Les frais d'hébergement et de restauration des officiels de compétition et des bénévoles sont à la charge de l'association organisatrice